

EVENEMENTS DU VENDREDI AU BAH A NIDAU  
SOUL'N'SPIRIT  
REGLEMENT

1. La rédaction de la communication à publier par newsletter et sur les réseaux sociaux est à remettre par l'organisateur à Soul'n'Spirit au plus tard **20 jours avant l'évènement**, avec les images/photos. La communication doit contenir : la date, le lieu, l'heure, éventuellement le matériel à prendre avec soi, le prix, la durée (approximative), une petite présentation de l'organisateur/animateur de l'évènement
2. l'organisateur choisit la langue dans laquelle il veut donner son atelier (F/D)
3. La clé du local est disponible dans un boîte sécurisée dans la boîte à lait de Jérôme Rey qui se trouve en bas de l'escalier de la salle. Le numéro de code sera transmis dès la confirmation de l'évènement
4. En cas de perte de la clé, il sera demandé 100 chf de frais de remplacement
5. La salle est rendue propre. Un coup de balai après l'évènement est demandé et les poubelles vidées.
6. Si l'évènement est annulé, il sera demandé 50 chf de frais administratifs à l'organisateur
7. Les recettes perçues jusqu'à hauteur de 150 chf lors de l'évènement sont dues à Soul'n'Spirit. Au-delà des 150 chf liés aux frais de location, la somme revient à l'organisateur. Si les recettes devaient être inférieures à 150 chf, Soul'n'Spirit prend à sa charge la somme manquante nécessaire à couvrir les frais de location de la salle.
8. L'organisateur est libre de choisir la durée et le déroulement de son évènement.
9. L'organisateur fixe son prix en fonction de son budget et de ce qui lui paraît être juste

Soul'n'Spirit  
La présidente  
Céline Racine

Date et signature de l'organisateur :